

Début des cours 7 Septembre 2023  
salle la Chapelaine

## DANSES EN LIGNE & CHORÉGRAPHIÉES

Nous dansons en ligne , en cercle, face à face, seul ou à 2 sur des musiques pop actuelles. Anne privilégie la convivialité à travers la danse en proposant aussi des danses festives collectives.

Certaines chorégraphies s'apprennent sur des musiques de cha-cha-cha, swing, salsa, bachata ... avec les pas spécifiques de ces danses, leur style, leur couleur.

Anne met l'accent sur le choix des musiques car elle est convaincue que notre plaisir de danser est décuplé si nous dansons sur une musique que nous apprécions ! Elle est attentive aux nouveautés musicales.

Ces cours sont accessibles à tous.

**Cours 1**  **jeudi 13 h 45** Débutant 15 mn en commun avec le cours 2

**Cours 2**  **jeudi 14 h 30** Intermédiaire

**Cours 3**  **jeudi 15 h 30** Perfectionnement

**Cours 1**  **jeudi 19 h 30** Débutant 30mn commun avec le cours 2

**Cours 2**  **jeudi 20 h** Intermédiaire 15 mn commun avec le cours 3

**Cours 3**  **jeudi 20 h 45** Perfectionnement

Info sur le site [dancedivatte.fr](https://dancedivatte.fr)

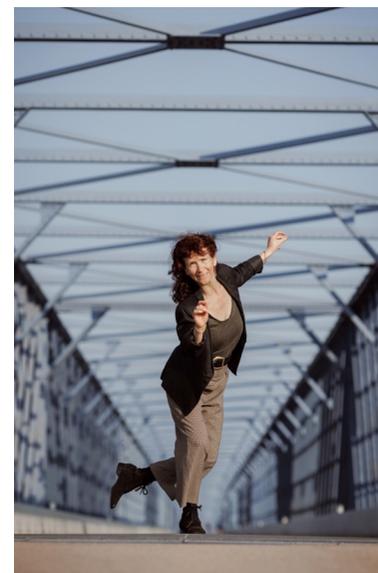


06 67 71 54 73

## *fiche d'inscription*

# DANSES EN LIGNE & CHORÉGRAPHIÉES

Cours découverte gratuit  
7 et 14 Septembre 2023



## DANSE DIVATTE

La Chapelle Basse Mer - Divatte/Loire



à conserver par l'adhérent	<b>DANSE DIVATTE</b> <b>règlement interne 2023-2024</b>
Article 1 <b>objet</b>	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 <b>Adhérents</b>	Sont considérées comme adhérents les personnes s'inscrivant pour la saison 2023-2024 (année scolaire), qui ont lu et approuvé par leur signature le règlement interne.
Article 3 <b>La cotisation</b>	La cotisation est due au début du mois de septembre de chaque année. Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à <b>10€</b> pour la saison 23-24 et peut être révisé chaque année par le bureau. Cette cotisation est payable à l'inscription. Elle reste acquise à l'association en cas d'arrêt ou suspension d'activité.
Article 4 <b>Tarifs</b>	1 saison = <b>28 ateliers</b> (voir calendrier donné en début de saison) tarif : <b>139 €</b> (+10 € de cotisation) tarif préférentiel si inscription avant fin juin Les paiements sont fractionnés (cotisation incluse dans le premier encaissement) et différés (encaissement octobre, décembre, mars) mais remis à l'association fin juin ou en début de saison. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement. Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. Un <b>nouvel</b> adhérent a la possibilité de récupérer ses chèques à la fin du premier cours si l'activité ne lui convient pas.
Article 5 <b>Le budget</b>	Les priorités du budget sont dans l'ordre : - la rémunération de l'enseignant et les charges sociales s'y rapportant - la location de la salle réservée aux cours et stages - la formation de l'enseignant.
Article 6 <b>Discipline</b>	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 7 <b>Annulation cours</b>	Lorsqu'un cours est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement. En cas d'arrêt de travail prolongé de la salariée, l'association s'engage à rembourser les trimestres non engagés. (1 <sup>er</sup> trimestre 09-10-11- 2 <sup>me</sup> 12-01-02- 3 <sup>ème</sup> 03-04-05-06) En cas de force majeure (événements exceptionnels imprévus) le remboursement sera étudié de façon à ne pas mettre en péril la pérennité de l'association.
Article 8 <b>Aptitude physique</b>	<b>Le certificat médical n'étant pas obligatoire, l'adhérent reste responsable de son aptitude physique pour le cours de danse qu'il pratique. Il ne peut engager de poursuite envers l'association.</b>
Article 9 <b>Niveau</b>	Chaque adhérent choisit le niveau qu'il pense lui convenir toutefois l'enseignante peut être amenée à vous conseiller pour vous permettre d'apprécier pleinement votre année de danse.

## Fiche d'inscription DANSE DIVATTE 2023-2024

**Nom, prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone (portable de préférence) :**

**Mail (conseillé) :**

**cochez le créneau souhaité en cours principal**

- **Inscription en Septembre 1 chèque de 149 €**  
*possibilité 3 chèques 57 € 46€ 46 €*
- *tarif préférentiel avant fin juin 1 chèque de 143 €*  
*possibilité 3 chèques 55€ 44 € 44 €*

**Vous avez la possibilité de participer gratuitement au cours de danses du « niveau » inférieur au votre .**

### A compléter

Photos et vidéos autorisées    oui    non

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ ai pris connaissance du règlement interne .

ci-joint **3 chèques** à l'ordre de **DANSE DIVATTE**.

### **Date et Signature**

Possibilité de récupérer les chèques à la fin du premier cours si l'activité ne convient pas  
Le premier chèque est encaissé en Octobre

**A envoyer** à l'adresse ci-dessous avec chèques

**DANSE DIVATTE**  
**11 D la Bréhardière**  
**La Chapelle Basse Mer**  
**44 450 DIVATTE sur LOIRE**

**Attention , les nouveaux inscrits recevront le premier mail en Octobre 2023 lorsque toutes les inscriptions seront finalisées.**

